

# CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN

COMPOSÉ DE 42 LOT-ET-GARONNAIS TIRÉS AU SORT

## NOUVELLE ÉDITION

**100 %  
des membres  
ont tenté  
leur chance**

**A VOUS  
DE CANDIDATER !**

[www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr) ou 05 53 69 41 28

DÉPARTEMENT  
D'INITIATIVE  
CITOYENNE



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest



Afin de favoriser l'expression et la participation citoyennes, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne a créé en 2019 le Conseil consultatif citoyen, composé de 42 Lot-et-Garonnais majeurs, tirés au sort (une femme et un homme titulaires et 4 remplaçants pour chaque titulaire dans les 21 cantons), pour une durée de 3 ans.

Pour avoir une chance d'y participer, il vous suffit de remplir le formulaire ci-dessous. Le tirage au sort aura lieu à l'automne 2021.

### Le Conseil consultatif citoyen :

- ▶ Il est consulté pour avis sur le rapport d'orientations budgétaires ainsi que sur les principaux schémas et documents prospectifs élaborés ou co-élaborés par le Conseil départemental.
- ▶ Il émet un avis sur demande du (de la) Président(e) du Conseil départemental sur toute question d'intérêt départemental.
- ▶ Il propose au (à la) Président(e) du Conseil départemental de traiter de thèmes relevant de la compétence du Département.
- ▶ Il donne son avis sur les sujets soumis au débat de l'Assemblée dans le cadre du droit d'initiative et sur la mise en place du budget participatif.
- ▶ L'avis du Conseil consultatif citoyen pourra être sollicité sur les projets d'envergure dont le coût global d'investissement sera égal ou supérieur à dix millions d'euros, quel que soit le montant de la participation du Département.

### Qui peut candidater ?

- ▶ Les résidents de Lot-et-Garonne (attestation sur l'honneur)
- ▶ Les personnes de plus de 18 ans à la clôture des candidatures
- ▶ Les membres sortants du Conseil consultatif citoyen peuvent candidater de nouveau, dans la limite de deux mandats.
- ▶ Sont exclus :
  - les agents du Département
  - les élus locaux

### Comment candidater ?

Compléter ce formulaire (très lisiblement) et déposez-le ou renvoyez-le **avant le 10 septembre 2021 minuit** à l'adresse indiquée ci-dessous.



## Je candidate pour le tirage au sort du Conseil consultatif citoyen 2<sup>e</sup> édition :

M.     Mme    Date de naissance ...../...../.....

Nom ..... Prénom.....

Profession .....

Je ne suis pas agent du Département     Je ne suis pas élu local

Adresse postale exacte .....

Code postal .....

Commune.....

Tél. .... E-mail .....

J'atteste sur l'honneur être résidant de Lot-et-Garonne.

### Direction de la citoyenneté

Conseil consultatif citoyen  
Hôtel du Département  
1633, avenue du Général Leclerc  
47922 Agen Cedex 9

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auquel vous consentez et sont destinées au Département de Lot-et-Garonne afin de gérer votre participation au tirage au sort du Conseil consultatif citoyen. Elles seront utilisées uniquement par les services habilités du Département. La durée de conservation maximale des données est de 3 ans.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi informatique et informatique modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par mail à l'adresse suivante [contact-dpd@lotetgaronne.fr](mailto:contact-dpd@lotetgaronne.fr). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenay - TSA 80715 - 75334 Paris cedex [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))